



Montpellier, le 13 septembre 2011

Schéma Régional de Cohérence Écologique

Groupe de travail thématique Paysage

RELEVÉ DE CONCLUSIONS du 31 Aout 2011

Personnes présentes:

Achard Elsa	PNR Haut Languedoc
Bernard Pauline	PNR de la Narbonnaise
Blondin Chantal	PNR du Haut-Languedoc
Boucher Tatiana	AURCA (Perpignan)
Bouhaddane Myriam	CAUE Gard
Boutry Catherine	DRAC STAP 34
Cammal Christian	Conseil Général Hérault
Fabbri Laurence	Territoires & paysages
Gautier Guylaine	DREAL LR / SADTL / pôle urbanisme
Guglielmetti Alain	CETE Méditerranée
Munoz Christine	Paysagiste Conseil DREAL
Pinto Mathilde	Conseil Régional LR
Prieur Emmanuel	Paysagiste Conseil DREAL
Ranc Norbert	CAUE Lozère
Richart Fanchon	PNR de la Narbonnaise
Thompson John	CEFE/CNRS
Watier Clotilde	AUDRNA (Nîmes)
Woodsworth Simon	Conseil Régional LR
Esteben Marc	DREAL Inspecteur des sites du Gard
Raevel Valérie	DREAL Chargée de mission Trame Verte
Rochotte Didier	DREAL Inspecteur des sites des Pyrénées Orientales
Saint-Sardos Muriel	DREAL chef de l'unité Paysages Aires protégées
Salambehre Jean-Pascal	Inspecteur des sites de l'Aude

Personnes excusées

Bauer Hélène	CG des Pyrénées Orientales
Bouis Michèle	CAUE Hérault
Chattelard François	CG de l'Aude
Dumas Christiane	CG du Gard
Fornier Frédéric	DREAL Chef de projet Trame Verte et Bleue, Inspecteur des sites de la Lozère
Morvan Régis	DREAL / SADTL

- **Introduction DREAL LR (M. Saint-Sardos)**

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), le comité de pilotage du 19 avril 2011, entre l'État et la Région, a acté la mise en place de cinq groupes thématiques de travail, dont un dédié au Paysage. Ce groupe de travail s'est réuni une première fois le 21 juin 2011. Pour cette seconde réunion, dans une configuration élargie, l'objectif est d'informer sur la démarche du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) en Languedoc-Roussillon et de recueillir les remarques et les propositions éventuelles des acteurs réunis dans cette phase préalable du projet.

- **Présentation de la démarche SRCE en Languedoc-Roussillon et de la méthode CEFE-CNRS (S. Woodsworth)**

Le fondement législatif de la Trame Verte et Bleue (TVB) est rappelé dans un premier temps:

La loi Grenelle I du 3 août 2009 instaure la Trame Verte et Bleue comme un outil d'aménagement du territoire dont la vocation est de préserver et restaurer les continuités écologiques et paysagères nécessaires au bon état de la biodiversité.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 décrit le SRCE comme un outil de mise en œuvre de la TVB. Il doit comprendre une analyse des enjeux régionaux de continuité, une cartographie de la TVB et des mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de ce schéma à l'échelon local.

Le SRCE sera adopté suite à une enquête publique et devra être pris en compte par les documents d'urbanisme (PLU, SCoT) et cela au plus tard au 1er janvier 2016.

Plusieurs bases techniques existent déjà pour l'élaboration du SRCE:

- la Stratégie Régionale de la biodiversité,
- l'atlas régional des paysages,
- la modernisation des ZNIEFF,
- les études relatives à la TVB des Parcs Naturels Régionaux,
- le projet inter-régional IPAMAC,
- les études TVB au sein des SCoT

Les enjeux du SRCE sont:

- d'adapter la méthode nationale au milieu méditerranéen,
- répondre aux différences qui existent entre l'arrière pays et la frange littorale,
- prendre en compte les enjeux liés aux milieux particuliers que sont les zones humides, les milieux littoraux et les espaces agricoles,
- proposer aux acteurs du territoire un outil opérationnel permettant la mise en œuvre de la TVB à l'échelon local.

L'élaboration du SRCE se basera sur:

- un comité de pilotage État Région, organe décisionnel
- un comité technique de suivi et d'élaboration du SRCE

- un Comité Régional Trame verte et bleue co-présidé par l'Etat et la Région, composé de 5 collèges dont la composition précise est fixée par un décret ministériel. Cet organe a une fonction consultative.

La méthode élaborée par le CEFÉ – CNRS vise à dépasser l'approche trop réductrice espèce par espèce. Elle tente de caractériser le potentiel des milieux ainsi que celui des territoires au regard des pressions afin de mettre en évidence des continuités d'enjeux. Pour cela elle se base sur le croisement d'indicateurs agrégés de richesse, et, d'indicateurs agrégés d'artificialisation.

L'indicateur de richesse correspond à la combinaison de quatre indicateurs:

- la naturalité (présence d'espaces naturels et de ZNIEFF de type 2)
- l'hydrographie (linéaires de cours d'eau, masses d'eaux et mares)
- la diversité d'occupation des sols
- la patrimonialité: présence de ZNIEFF de type 1

L'indicateur d'artificialisation correspond également à la combinaison de quatre indicateurs à savoir:

- le transport
- le bâti
- l'agriculture
- la densité humaine.

Ces indicateurs font l'objet d'un travail de fond entre scientifiques et partenaires territoriaux en vue d'un approfondissement de la méthode, qui demeure perfectible. La place de l'agriculture reste notamment en question. Cet outil permet également le travail à différentes échelles du territoire à savoir la maille de 500 m, de 2 km, la maille communale et celle de l'unité paysagère.

Cette méthode constitue un outil d'aide à la décision et un support pour la concertation. La méthode est évolutive et présente une certaine souplesse. Elle permet une synthèse des enjeux du territoire. Elle vise à s'affranchir d'une approche espèce par espèce qui aurait nécessité d'étudier une multitude d'espèce à l'échelle régionale

• **Présentation du travail du CETE méditerranéen (A. Guglielmetti)**

Cette étude repose sur deux interrogations principales:

- La lecture paysagère peut-elle constituer un médiateur pour la TVB ?
- Une cohérence est-elle possible entre la lecture paysagère et le fonctionnement écologique d'un territoire ?

La méthode développée par le CEFÉ-CNRS est appliquée sur deux zones test: le SCOT du Biterrois et une zone au sud de la Lozère. De cette application ressortent des unités dites éco-paysagères.

A partir de cette application, le CETE propose la formalisation de « check-list » avec de prescriptions générales selon cinq thèmes généraux (espace naturel, cours d'eau et zones humides, espace agricole, espace urbain / péri-urbain, infrastructures). Des prescriptions particulières adaptées à chaque unité et sous unité sont également proposées. Deux exemples sont alors traités et sont accompagnés de deux présentations graphiques (logos types et grands traits) des mesures proposées.

De cette étude ressort que:

- Si le paysage apparaît comme un support de concertation, il ne rend pas toujours compte de la richesse biologique.
- L'approche biodiversité par des indicateurs de naturalité, quant à elle, ne rend pas forcément compte de la richesse esthétique, sociale et culturelle des territoires.

• **Questions et réponses suite aux deux présentations :**

– Comment établit-on qu'une commune est importante ou non? Quand considère-t-on qu'il faut préserver ou restaurer? Qu'est ce que signifie restaurer un milieu? Sur quelle base cela se ferait-il? Ferait-on appel à du génie écologique?

La méthode ne vise pas à hiérarchiser mais constitue plutôt une grille de lecture, une typologie des territoires.

Elle doit permettre de définir une gamme d'interventions en fonction du rapport naturalité/artificialisation : mesures de préservation ou mesures de restauration. En ce qui concerne l'aspect restauration, le choix se ferait à l'échelle du projet. Néanmoins la question de l'état de référence reste ouverte. En effet, la majorité des milieux sont anthropisés.

– Le groupe estime qu'il est dangereux de mettre l'agriculture dans l'indicateur de pression. De plus les données d'artificialisation semblent insuffisantes. En effet, la déprise agricole peut également conduire à une perte de biodiversité.

La place de l'agriculture est effectivement à retravailler. Le problème est que l'on dispose de peu d'éléments à échelle régionale sur la valeur des espaces agricoles par rapport à la biodiversité et notamment sur les phénomènes de déprise.

– Le résultat visuel de la méthode du CEFE-CNRS peut heurter la sensibilité et la logique du paysagiste. Il apparaît trop abstrait.

En effet, d'une part la trame bleue n'est pas visible et d'autre part les « espaces » laissés en blanc peuvent avoir une très grande valeur culturelle. On se retrouve face à une méthode scientifique qui ne tient pas compte de la valeur culturelle du paysage. Cependant, prendre en compte cette donnée n'est pas forcément évident. Une réflexion sur la prise en compte du paysage est donc à conduire.

– Dans son étude, le CETE fractionne les unités paysagères de l'atlas en sous-unités éco-paysagères. L'idée de la TVB, en tant que continuité écologique semble perdue. Le groupe propose de se libérer des unités paysagères de l'Atlas des paysages, et, plutôt de s'attacher aux grandes entités géo-morphologiques qui traversent la région Languedoc-Roussillon. Il ne faut pas séquencer les grandes continuités paysagères. Il serait peut être intéressant de partir des grandes pénétrantes du paysage pour aller vers la diversité écologique.

Par conséquent, le groupe exprime de fortes réserves sur l'approche proposée par le CETE.

– Le groupe estime que le paysage n'est pas forcément un bon vecteur de communication pour le SRCE, parce qu'il ne se fonde pas (à l'échelle régionale) sur un support de projets : au fond, le paysage ne doit pas être un alibi. Le SRCE, fondé sur l'approche fonctionnelle, pourrait néanmoins être un bon outil pour appuyer les paysagistes à l'échelle locale, dans leur démarche de projet. Il permettrait des discussions avec les acteurs locaux sur la base de données reconnues et validées.

– Le groupe propose de ne pas dissocier la composante verte de la composante bleue dans la TVB. Les deux trames sont indissociables.

– Le groupe propose que la trame agricole fasse partie intégrante de la TVB et notamment les espaces en périphérie des espaces urbains.

– Les espaces verts peuvent-ils être considérés comme des éléments de la TVB ? Ils ont une valeur importante pour les loisirs et servent d'espaces « poumons ».

Les espaces de nature en ville font partie intégrante de la TVB. De plus sa vocation est de prendre en compte à la fois la nature remarquable et la nature dite « ordinaire ». C'est à l'échelle locale que pourra être réalisée la prise en compte de tels éléments, la méthode du CEFE-CNRS permettant des compléments qualitatifs à l'échelle locale.

– La démarche ici apparaît descendante: du global vers le local. Peut-être faudrait-il partir du local pour aller vers le global, de l'échelle locale à l'échelle régionale?

– La TVB est-elle le SRCE ou est-elle plus vaste? Quelle est l'échelle d'application?

Le SRCE correspond à l'outil principal de mise en œuvre de la TVB. L'échelle d'application est le 100.000^{ème}, mais il est possible de faire des focus. L'objectif de l'outil CEFE et de l'approche développée en Languedoc-Roussillon est justement de dépasser cette limite pour aller vers de l'opérationnel. La question est donc de savoir ce qu'on peut attendre d'un tel outil. Il serait intéressant de poser cette question directement aux élus.

– Quelles seront les règles dans les espaces définis par la trame verte et bleue? Y aura-t-il des contraintes? Pourra-t-on construire? Qu'est ce qui sera autorisé? Qu'est-ce qui sera interdit? Il serait intéressant de se baser sur le même principe que celui des sites classés à savoir le principe de précaution: « rien n'est interdit mais tout est soumis à autorisation ».

La réponse apportée à cette remarque consiste à rappeler que le SRCE identifiera des zones prioritaires pour l'action publique, avec des outils réglementaires liés à la prise en compte mais également des outils financiers pour permettre la mise en œuvre les orientations du schéma.

– Y a-t-il déjà des échanges avec les autres régions?

Une réflexion est à mener sur la cohérence entre les divers schémas des régions adjacentes qui ne sont pas au même stade d'avancement. Le travail a effectivement commencé avec les régions PACA et Catalogne et reste à être approfondi.

– Qui va payer les études nécessaires à la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme?

Un marché sera passé par la Région pour la communication et la sensibilisation auprès des élus et à la mise en place d'un outil d'appui pour la définition des enjeux locaux, utilisable par les échelons locaux. Ceci constituera un appui à l'appropriation de la démarche régionale ainsi qu'à l'exploitation de la méthodologie.

– En conclusion, le groupe de travail estime qu'il est difficile de prendre en compte le paysage dans la phase d'élaboration du SRCE. L'approche locale devrait, par contre, permettre des rapprochements plus opérationnels. Le SRCE devrait ainsi constituer un outil complémentaire pour protéger les paysages, sur la base de données naturalistes validées.

– Le groupe de travail souligne l'intérêt que les spécialistes du paysage puissent disposer d'une représentation au sein du futur comité régional Trame Verte et Bleue.

Le comité régional TVB sera constitué dans les prochaines semaines. L'opportunité de maintenir (ou non) les groupes de travail mis en place dans cette phase de préfiguration du SRCE sera évaluée à la lumière des échanges et des travaux initiés dans la phase officielle d'élaboration du schéma.

Pour la DREAL Languedoc-Roussillon

Pour la Région Languedoc-Roussillon

Jacques REGAD
Chef du Service Biodiversité, Eau, Paysage

Jean-Pierre VIGUIER
Directeur de l'Environnement